

- mener déjà l'activité sur le terrain depuis au moins une année et prouver à travers son CV ou celui de ses associés sa compétence technique.
- Démontrer la rentabilité économique et financière à travers un plan d'affaires et la possibilité de créer des emplois à coût raisonnable.

I.2- LES PIÈCES À FOURNIR

- 1) Une lettre de motivation et de manifestation D'intérêt à participer à la compétition adressée à Madame la Présidente de la FIAB.
- 2) Un plan d'affaires selon le canevas FBDES.
- 3) Une copie légalisée des CNIB des trois responsables (Président, SG et Trésorier) pour les coopératives et organisations professionnelles évoluant dans le secteur de production agro-sylvo-pastorale.
- 4) Une copie légalisée du récépissé et/ou de l'agrément pour les coopératives et/ou organisations professionnelles évoluant dans le secteur de production agro-sylvo-pastorale.
- 5) Une photo d'identité du promoteur ou des trois responsables des coopératives et/ou organisations professionnelles évoluant dans le secteur de production agro-sylvo-pastorale.
- 6) Un registre de commerce et l'attestation d'immatriculation (IFU) pour les entreprises (SARL, SAS, SA).

III- CONDITIONS DU FINANCEMENT

Les conditions de financement sont :

- 1) Montant du financement : 10 000 000 FCA à 50 000 000 FCFA
- 2) Taux d'intérêt : 5% l'an

- 3) Durée du prêt : 05 ans
- 4) Différé : six (06) mois à 12 mois

PUBLIC -CIBLE

La compétition concerne (tout jeune, toute femme et tout homme entrepreneur) porteur d'un projet innovant avec un fort potentiel de création de richesses et d'emploi dans le secteur agro-alimentaire du Burkina Faso.

2. PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection des plans d'affaire se fera en trois (3) étapes qui sont :

- le dépôt et la présélection des plans d'affaires ;
- la visite de l'unité de transformation et l'entretien avec les entreprises présélectionnées;
- la sélection finale à travers la réunion d'un Jury.

VI- DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures sont reçus du 10 octobre au 10 novembre 2021 tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 heures à 15 heures au siège de la FIAB sis au 1200 Logements avec la mention.

« Grand Prix du Président du Faso pour le soutien au développement de la compétitivité des PME et Industries agroalimentaires nationales »
et/ou « Championnat national des PME et industries agroalimentaires »
« FASO AGROALIMENTAIRE - AWARDS 2021 ».

Pour tout renseignement complémentaire, bien vouloir vous adresser au secrétariat de la FIAB ou appeler au numéro suivant :

Contacts :

+226 75 20 20 72 - 65 42 16 65 - 73 97 07 49

JAAL

« Grand Prix du Président du Faso pour le soutien au développement de la compétitivité des PME et Industries agroalimentaires nationales » et la soumission des plans d'affaires pour le Championnat national des PME et industries agroalimentaires « FASO AGROALIMENTAIRE - AWARDS 2021 ».



FBDES
FONDS BURKINABÈ DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



JAAL est un programme mis en place par le Ministère de l'Economie des Finances et du Développement à travers le Fonds Burkinabè de Développement Économique et Social (FBDES) en collaboration avec la Fédération Nationale des Industries Agro-Alimentaires et de Transformation du Burkina (FIAB) pour favoriser la promotion des produits locaux transformés et inciter à l'innovation dans le secteur agro-alimentaire.

I. Présentation du « Grand Prix du Président du Faso »

Le « Grand Prix du Président du Faso » est une distinction honorifique qui vise à reconnaître les mérites et à encourager la persévérance et l'esprit d'innovation des personnes physiques ou morales qui ont témoigné ou justifié d'une contribution significative à l'essor et au développement du secteur agro-alimentaire au Burkina.

I 1. Eligibilité au « Grand Prix du Président du Faso »

Sont éligibles au « Grand Prix du Président du Faso » les personnes physiques ou morales intervenant directement ou indirectement dans le secteur agro-alimentaire au Burkina Faso.

I-2. Critères d'éligibilité au « grand prix du président du Faso »

Pour être éligible au « Grand Prix du Président du Faso » les candidats devraient répondre aux critères suivants :

- *le savoir - faire et l'Innovation* : justifier d'un Savoir-faire et d'une œuvre ou action innovante dans le secteur agro-alimentaire au Burkina Faso.

- *L'expérience et la persévérance* : témoigner d'une expérience confirmée et d'une persévérance Reconnue au plan national.

- *la pertinence et l'impact* : justifier de la pertinence et de l'impact socio-économique de sa Contribution au développement du secteur agro-alimentaire.

L'engagement citoyen et la responsabilité sociale : prouver son engagement citoyen et sa Responsabilité sociale en matière de contribution à la valorisation des ressources nationales (humaines, Environnementales) et à la réduction de la pauvreté.

1.3. Conditions de participation

Les personnes physiques ou morales qui souhaiteraient participer au « Grand Prix du Président du Faso » devraient constituer un dossier de candidature adressée au Président du Jury du « Grand Prix MI du Président du Faso » Ce dossier est composé des pièces suivantes :

- *une lettre de motivation et de manifestation d'intérêt à participer au «Grand Prix du Président du Faso »*

- *un document justifiant de l'expérience, de l'initiative ou de l'action proposée pour être distinguée.*

- *un curriculum vitae et/ou la présentation de la personne physique ou morale.*

- *un album photos.*

- *trois (3) lettres de recommandation par ses bénéficiaires, ses paires ou ses principaux partenaires.*

I. Présentation du Championnat national des PME et industries agro-alimentaires nationales « Faso Agro-alimentaire - AWARDS 2021 »

Le Championnat national des PME et industries agro-alimentaires « FASO AGRO-ALIMENAIRE - AWARDS 2021 » est une initiative Partenariat Public - Privé qui vise à soutenir les PME et Industries agro-alimentaires nationales à travers une compétition annuelle de plans d'affaires.

II.1. Condition de participation au Championnat national des PME et industries agro-alimentaires nationales «Faso Agro-alimentaire -AWARDS 2021 »

Les promoteurs doivent être des personnes morales (entreprises individuelles, SARL, SAS, SA...) ou des sociétés coopératives professionnelles évoluant dans le secteur Agro-alimentaire Les porteurs de projet devront remplir les conditions suivantes:

- *être membre de la FIAB à la date du dépôt de la Candidature ou être lauréat du premier prix ;*

- *être à jour de ses cotisations.*

- *avoir un projet bancable dans le domaine agro-alimentaire.*

- *manifeste l'engagement et la motivation à mener Convenablement l'activité ou à présenter un projet bancable selon le modèle type du canevas du FBDES.*

- *avoir la possibilité d'obtenir les agréments d'exercer l'activité (concession, autorisations, titres de Propriété etc.)*

Les conditions de mise en place du financement

- Adhérer aux conditions du FDBES ;
- Accepter le suivi des investissements et de l'exploitation par le FBDES ;
- Accepter d'adhérer au Centre de Gestion Agréé (CGA) pour le suivi de la comptabilité ;
- Participer à la formation préalable du promoteur ou des responsables de la structure

Les modes de financement

Pour les projets en développement de la composante 1 crédits d'investissements et d'exploitation

Objet du financement	Investissements
Montant	4 000 000 à 15 000 000 F CFA
Durée	60 mois maximum
Taux	5 % l'an
Différé	12 mois maximum
Remboursement	En fonction du cycle de l'exploitation
Apport personnel du promoteur	15% du coût total du projet (en nature ou espèces)
Objet du financement	Fonds de roulement
Montant	1 000 000 à 5 000 000 F CFA
Durée	36 mois maximum
Taux	4 % l'an
Différé	6 mois maximum
Remboursement	En fonction du cycle de l'exploitation
Apport personnel du promoteur	15% du coût total du projet (en nature ou espèces)

NB : Le cumul des deux modes de financement ne devrait dépasser 20 000 000 F CFA.

Pour les projets en création des composantes 2&3 (prise de participation et prêts participatifs)

Prise de participation (actionariat ou portage)	
Objet du financement	Investissement & BFR
Montant	25% du capital social
Durée du portage	5 ans
Apport personnel du promoteur	15% du coût total du projet (en nature ou espèces)
Prêts participatifs	
Objet du financement	Investissement & BFR
Montant	20 000 000 à 2 000 000 000 F CFA
Différé	12 mois maximum
Durée	5 à 15 ans
Taux	5% l'an
Remboursement	En fonction du cycle de l'exploitation
Apport personnel du promoteur	15% du coût total du projet (en nature ou espèces)

NB : Le cumul des deux modes de financement est obligatoire.



MINEFID

PIECES A FOURNIR

* Une demande non timbrée de financement et d'accompagnement adressée au Directeur Général du FBDES ;

* Une copie légalisée de la CNIB ou du passeport du promoteur (personne physique).

* Une copie légalisée des CNIB des trois responsables (Président, Sg et Trésorier) pour les coopératives et organisations professionnelles évoluant dans le secteur de production agro-sylvo-pastorale.

* Une copie légalisée du récépissé et/ou de l'agrément pour les coopératives et/ou organisations professionnelles évoluant dans le secteur de production agro-sylvo-pastorale une photo d'identité du promoteur ou des trois responsables des coopératives et/organisations professionnelles évoluant dans le secteur de production agro-sylvo-pastorale ;

* Un registre de commerce et référence IFU pour les personnes morales (entreprises individuelles, sarl, sas, sa).

* Copie non légalisées des titres de propriété pour les projets de constructions.

GARANTIE REQUISES

- Signature de billets à ordre représentant les échéances du financement ;
- Apport de l'une des garanties suivantes : nantissement / aval ou hypothèque des investissements financés (pour le crédit d'investissement) ;
- Titres de propriété (attestation, attribution des terrain, PUH, Titre foncier et permis d'exploiter, acte de cession à l'amiable...) pour les projets de constructions
- Assurance sécheresse ;
- Assurance risque divers ;



Des interventions structurantes au bénéfice des porteurs de projets du secteur agro-sylvo-pastoral au Burkina Faso



FBDES

FONDS BURKINABÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

01 bp 136 Ouagadougou 01 - Avenue Muammar Kadhafi

Té : +226 25 37 60 26 / 25 37 46 48

www.fbdes.net



Des interventions structurantes
au bénéfice des porteurs de projets
du secteur agro-sylvo-pastoral
au Burkina Faso

AgriNova est un programme d'incitation à la création d'entreprises et d'emplois dans le secteur de production agro-sylvo pastorale en faveur de jeunes et de femmes porteurs d'affaires. D'un coût global de vingt milliards (20 000 000 000) F CFA, le programme est financé à 10% par le gouvernement du Burkina Faso et 90% par ses partenaires au développement et le secteur privé. La durée du programme est de trois (3) ans et s'étale sur la période 2019-2021.

Des interventions structurantes au bénéfice des porteurs de projets du secteur agro-sylvo-pastoral au Burkina Faso

Composantes de AgriNova



COMPOSANTE 1

le renforcement des capacités d'entreprises ou de coopératives existantes et évoluant dans le secteur agricole et agroalimentaire à travers le financement de leurs besoins complémentaires en investissement et en fonds de roulement. Le coût de cette composante est estimé à quatre milliards (4 000 000 000) F CFA ;



COMPOSANTE 2

l'accompagnement à la création de nouvelles entreprises-modèles au profit de groupe de jeunes et de femmes dans les filières porteuses du secteur de production agro-sylvo-pastorale. Son coût est estimé à douze milliards (12 000 000 000) F CFA;



COMPOSANTE 3

l'appui à la création et à l'animation d'incubateurs d'entreprises agricoles et d'élevage innovantes. Son coût est estimé à quatre milliards (4 000 000 000) F CFA.

OBJECTIF PRINCIPAL

Favoriser la création et l'émergence d'entreprises dans le secteur de production agro-sylvo-pastorale et l'implémentation d'incubateurs d'entreprises agricoles et d'élevage innovantes.

OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PROGRAMME

- Améliorer les conditions d'accès au financement des production agro-sylvo-pastorale ;
- Contribuer à l'implémentation de deux (02) incubateurs d'entreprises agricoles et d'élevage innovantes ;
- Renforcer les capacités de deux cent (200) entreprises et/ou coopératives dans le secteur de production agro-sylvo-pastorale ;
- Contribuer à la création de cent quarante trois (143) entreprises dans le secteur de production agro-sylvo-pastorale au bout des trois ans ;
- Contribuer à la création de deux mille vingt cinq (2025) emplois directs.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU PROGRAMME



Les promoteurs doivent être des personnes morales (Entreprises individuelles, SARL, SAS, SA etc) ou des coopératives professionnelles évoluant dans le secteur de production agro-sylvo-pastorale.

Les porteurs de projet devront remplir les conditions suivantes :

- Manifester l'engagement et la motivation à mener convenablement l'activité ou à mettre en œuvre un modèle-type de projet de AgriNova et à supporter une partie des coûts du projet à titre d'apport personnel ;
- Avoir la possibilité d'obtenir les agréments d'exercer l'activité (concession, autorisations, titres de propriété etc.) ;
- Mener déjà l'activité sur le terrain au moins une année d'expérience et prouver à travers son CV ou celui de ses associés sa compétence technique ;
- Démontrer la rentabilité économique et financière à travers un plan d'affaires (Canevas FBDES) et la possibilité de créer des emplois à coût raisonnable.



DOSSIER DE DEMANDE D'INTERVENTION

1. Pour les entreprises en création sous forme de société

Le dossier renferme une étude de faisabilité et devra comprendre :

Un sous dossier juridique:

(Exposé des éléments de la personnalité juridique de l'entreprise, présentation de la composition du capital et des promoteurs, état des obligations administratives et sociales...)

Un sous dossier technique

(Description de l'activité, exposé des procédés de fabrication et des technologies utilisées, origine des matières premières, inventaire des ressources nécessaires, organisation du travail, évaluation du coût total du projet... =

Un sous dossier étude de marché

(Etude du marché du produit, délimitation du marché de l'entreprise, exposé de la stratégie commerciale de l'entreprise, prévention de chiffres d'affaires...)

Un sous dossier financier

(Etude financière prévisionnelle de l'activité pendant la durée de l'emprunt présentant une rentabilité suffisante pour faire face aux engagements vis à vis du F.B.D.E.S)

Un sous dossier économique et social

(Description de l'impact du projet en termes de création de valeur ajoutée, de création d'emploi et de retombés sur l'environnement.

Un exposé des garanties proposées

2. Pour les entreprises déjà existantes et les fonds nationaux de financement

Le dossier de demande d'intervention devra comprendre les parties suivantes :

- ⇒ Renseignements généraux sur l'entreprise
- ⇒ Renseignements généraux sur le (S) promoteur (S) ou actionnaire (S)
- ⇒ Etude de la situation actuelle de l'entreprise

- Exposé des moyens de production et d'exploitation
- Description du processus de production
- Analyse de la situation financière actuelle de l'entreprise
- Analyse du marché actuel de l'entreprise
- Evaluation du coût total du projet

Etude prévisionnelle avec :

- Exposé des objectifs du projet et de l'objet du crédit sollicité
- Exposé des prévisions d'activité pendant la durée de l'emprunt
- Analyse de la rentabilité, de la solvabilité et de l'endettement.

- ⇒ Impact du projet en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois
- ⇒ Impact du projet sur l'environnement
- ⇒ Exposé de garanties proposées

Tous les dossiers seront adressés en trois (03) exemplaires au
F.B.D.E.S

DIRECTION GENERALE

Avenue Muammar KADHAFI - Secteur 15

01 BP 136 ouagadougou 01

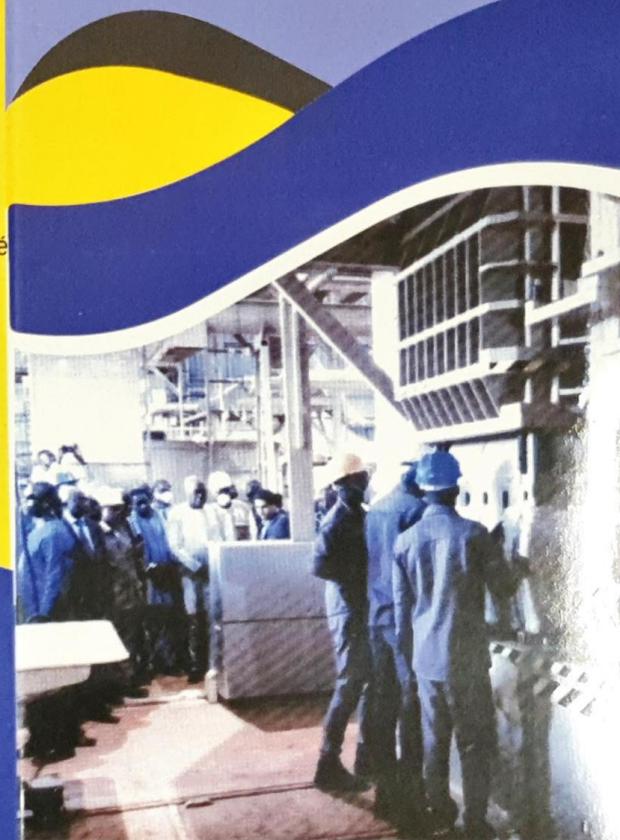
Tél : 25 47 23 39 / 25 37 60 26



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



FONDS BURKINABÈ DE DÉVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL



PRESENTATION

Le Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social (FBDES) est un fonds national de financement géré par un Directeur Général sous la tutelle du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement.

MISSIONS

- ✓ L'appui à la création de nouvelles entreprises et au développement des entreprises déjà existantes dans tous les secteurs de l'activité économique pour autant que celle-ci interviennent dans le soutien à la production et la lutte contre le chômage.
- ✓ L'appui financier à tous autres organismes de droit burkinabé intervenant dans le soutien à la production et la lutte contre le chômage.
- ✓ La diffusion par cession des actions détenues dans son portefeuille à toute personne physique ou morale.

FORMES D'INTERVENTION

- ✓ Prise de participation à titre d'actionnaire ou en portage
- ✓ Cession d'actions détenues dans son portefeuille Opérations de crédit sous forme de prêts directs à court et moyen termes
- ✓ Cautionnement sous forme d'aval ou dépôt de fonds en garantie .
- ✓ Bonification de taux d'intérêt

SECTEURS ET BRANCHES D'ACTIVITE CONCERNEES

Tous secteur, toutes branches d'activité de l'économie burkinabè

STRUCTURES CIBLES

- ✓ Les sociétés nationales (S.A.R.L; S.A; Etatiques)
Fonds nationaux de financement

I. Opération de crédit

I.1- Pour les sociétés nationales

- ✓ Montant minimum du financement : 5 000 000 FCFA
- ✓ Taux d'intérêt : 5% l'an
- ✓ Durée : 5 ans maximum
- ✓ Amortissement prêt : en fonction du cycle de production
- ✓ Différé de trois (03) à douze (12) mois selon le cycle de l'exploitation
- ✓ Apport personnel : 15% au moins du coût total du projet à financer
- ✓ Garanties : avals, hypothèques, nantissement, gages, cautions solidaires, Assurances

Frais d'étude et de dossier (forfait) : 100 000 F CFA à verser après approbation du dossier par le conseil d'administration.



Frais d'étude et de dossier (forfait) : 50 000 Fcfa à verser après approbation du dossier par le conseil d'Administration.

I.2 Pour les fonds nationaux de financement

Le F.B.D.E.S interviendra pour des prêts directs à court terme :

- ✓ Montant du financement : 10 000 000 à 100 000 000 FCFA
- ✓ Taux d'intérêt : 5% l'an
- ✓ Durée : 2 ans maximum
- ✓ Remboursement trimestriel avec possibilité de différé (2trimestres maximum)
- ✓ Pas d'apport personnel

2-Cautionnements

(Aval ou dépôt de fonds en garantie)

Le F.B.D.E.S interviendra après avis de l'organisme prêteur.

CAUTION MAXIMALE : 50 % du montant du crédit en capital+intérêts, sans excéder 50 000 000 FCFA.

COMMISSION : 15% du montant des intérêts versés au prêteur sur chaque échéance

Tout droits réservés

NATURE DU FINANCEMENT

1. Le mode de financement capital-risque

Objet du financement : investissements

• Montant	: 10% du capital social
• Durée	: 5 ans
• Commission	: 5% l'an
• Dénouement	: 5 ans

2. Le mode de financement prêt participatif

Objet du financement : renforcement de fonds propres

• Montant	: 2 000 000 à 40 000 000 FCFA
• Durée	: 5 ans maximum
• Taux d'intérêt	: 5 % l'an
• Différé	: 6 à 12 mois maximum
• Remboursement	: trimestriel ou semestriel
• Apport personnel	: 15 % minimum du coût total du projet
• Part du FBDES	: 10% au moins

3. Le mode de financement Compte Courant d'Associés

Objet du financement : renforcement de fonds propres

• Montant	: 2 000 000 à 40 000 000 FCFA
• Durée	: 5 ans maximum
• Commission	: 5 % l'an
• Dénouement	: cinq ans
• Remboursement	: trimestriel ou semestriel
• Part du FBDES	: 10% au moins

NB : le cumul des trois (03) types de financement ne doit pas dépasser cinquante millions (50 000 000) FCFA

CONTACT

Tél: +226 25 37 46 48/25 37 60 26

Email: contact@FBDES.BF

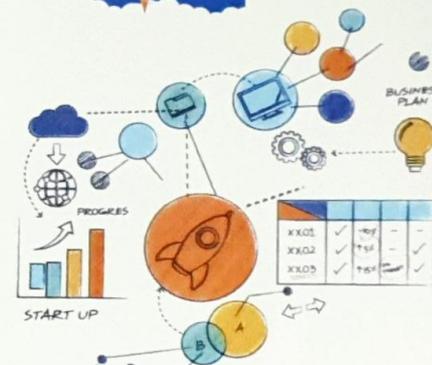


MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES
ET DU DEVELOPPEMENT



FBDES
FONDS BURKINABÉ DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL

**BURKINA
STARTUPS**



BURKINA STARTUPS

LE FONDS BURKINABE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le programme Burkina Startups consiste à identifier des opportunités d'investissements, c'est-à-dire des « startups » présentant de belles perspectives de croissance et à la recherche de fonds, a y investir (typiquement lors d'une des premières levées de fonds), puis à les accompagner dans leur croissance.

En outre, le FBDES apportera des conseils et des formations expertises technique et managériale.

Il s'agit de nouer des relations d'affaires entre les jeunes entrepreneurs et les seniors expérimentés afin de créer une complémentarité à même de favoriser la réussite des entreprises créées.

PUBLIC CIBLE

Les jeunes présentant un projet d'entreprise innovant ou une startup de moins de cinq (5) ans



OBJECTIS

L'objectif global du programme:

Favoriser la naissance et l'émergence de PME structurantes et innovantes à travers un mécanisme nouveau de financement adapté à l'auto - emploi.

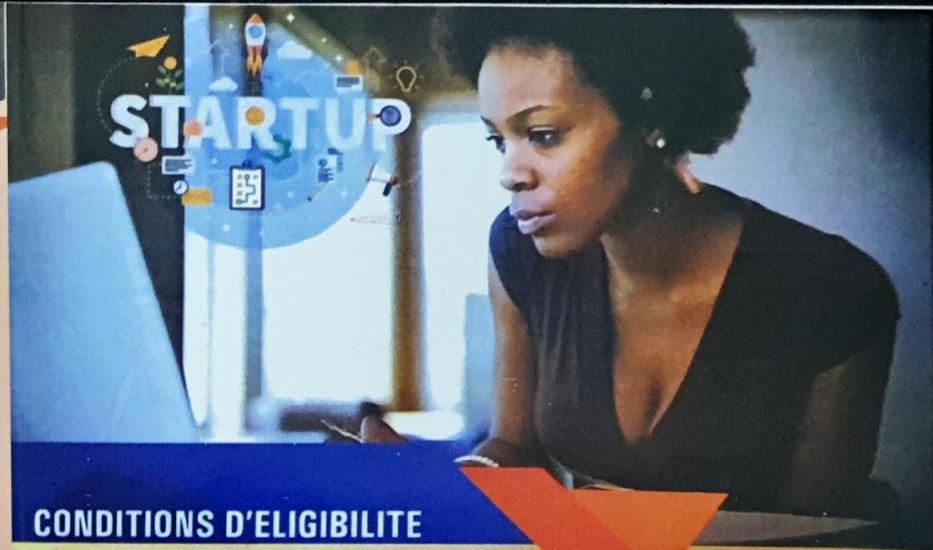
Les objectifs spécifiques du programme:

Améliorer les conditions d'accès au financement des PME/PMI;

Contribuer à la création de cents (100)

PME innovantes et viables par an ;

Contribuer à la création de dix mille (10 000) emplois directs.



CONDITIONS D'ELIGIBILITE



- La startup doit être domiciliée au Burkina Faso;
- La startup doit présenter un projet d'entreprise immédiatement réalisable ou en phase de croissance (moins de 5 ans d'existence);
- La startup doit proposer une solution technologie commercialisable et représentée un potentiel de marché significatif au Burkina Faso;
- L'équipe de management de la startup doit être composée d'au moins deux (02) personnes.

PROCEDURE

La procédure de sélection des startups;

- Appels d'appels à projets:
- Dépôt de candidature sur une plateforme via l'internet:
- Présélection des projets par un comité de présélection:
- Sélection des startups par un comité d'experts chargé de la sélection et de la due diligence financière;
- Mauration et incubation des projets sélectionnés
- Valorisation des startups retenues;
- Levée de fonds et bouclage du coût des projets;
- Assistance et accompagnement des startups retenus.

DUREE

Le programme dure cinq (5) ans (2017-2021)